

conclu un accord sur des questions audiovisuelles, ainsi qu'un protocole sur la coproduction cinématographique.

Un protocole sur la coopération dans l'Arctique qui a été signé en 1984 en vertu de l'Accord général et qui est principalement administré par Affaires indiennes et du Nord, a servi de cadre pour des échanges plus nombreux dans ce domaine. Un protocole de coopération dans le domaine des sports a en outre été signé en 1988.